

S · P · Q · R



## SCHEMA DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



APPEL A CANDIDATURE  
CONCERTATION USAGER

*Contact :*

*Loïc BRAGARD*

*Directeur général délégué*

*loic.bragard@spqr-conseil.fr*

*06 67 44 81 76*

---

33 rue François Garçin 69003 Lyon

[contact@spqr-conseil.fr](mailto:contact@spqr-conseil.fr)

Tél. : 06 21 39 44 75

Fax : 09 55 27 70 10

SAS au capital de 5 000 € RCS Lyon 810 353 607

SIRET 810 353 607 00031

TVA intracommunautaire : FR79810353607

## NOTE EXPLICATIVE

### Contexte :

Le Département de Haute-Garonne et la Maison Départementale des Personnes Handicapées détiennent un rôle important auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Le Département a également pour mission d'apporter des aides financières destinées à ces usagers. Cependant, les offres de services ainsi que le secteur évoluent constamment, c'est pourquoi le Département entame un processus permettant d'identifier ces évolutions pour mieux répondre aux besoins des personnes.

Le cabinet SPQR Conseil, accompagne le département dans cette démarche. Dans ce cadre, votre interlocutrice principale sera Madame Eloïse DUTEMPLE.

### Qu'est-ce qu'un schéma départemental ?

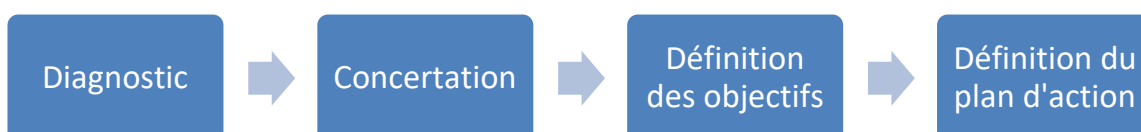
Un schéma départemental est un document dont l'objectif est d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Le Département de Haute-Garonne démarre l'élaboration de son prochain schéma départemental en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'objectif de ce schéma est de prendre en compte les éléments de contexte, les avis des usagers ainsi que des personnes aidantes, pour permettre d'adapter les services aux réalités territoriales et aux besoins des personnes.

### Objectif de la concertation usagers :

Dans ce cadre, le département accorde une attention toute particulière à **prendre en compte la vision et l'avis des usagers ainsi que des personnes aidantes**. Ces temps de concertation auront donc pour objet de présenter les axes en discussion afin de récolter et de mettre en lumière les avis des citoyens.

L'élaboration du schéma se décompose en plusieurs grands temps :



Les usagers composant le groupe de concertation usagers interviendront sur la partie « concertation », et se verront informer de la continuité du schéma.

#### Conditions de déroulement :

La concertation usagers débutera début mai 2023 et se déroulera jusqu'au début du mois d'octobre 2023. Les temps de concertation seront composés d'un temps ou deux d'échange par mois, durant deux heures, avec une coupure estivale (pas de temps de concertation en juillet et août), soit environ 6 temps d'échange.

Le groupe de concertation sera composé des personnes ayant répondu positivement à cet appel à candidature et ayant été validé par le Département pour établir un panel représentatif.

#### Note d'attention :

Les temps de concertation ont une vocation de participation à la politique publique et ne sont en aucun cas des temps adaptés à faire remonter des problématiques individuelles que vous pouvez aborder avec votre référent social, par exemple.

*Vous souhaitez participer à l'amélioration des services à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap sur le territoire de la Haute-Garonne ? Envoyez-nous votre candidature*

COUPON DE REPONSE DU PARTICIPANT – A RENVoyer AVANT LE 15 MAI à [eloise.dutemple@spqr-conseil.fr](mailto:eloise.dutemple@spqr-conseil.fr)

Identité et contact du participant

Nom : Prénom :  
Téléphone : Mail :  
Adresse :

Profil du participant :

Âge :

Vous êtes :  Usager  Personne aidante (*remplir la suite du questionnaire selon les informations de la personne aidée*)

Vous vivez :  Chez vous  En établissement

Si en établissement, lequel :

- Résidence autonomie  
 EHPAD  
 Etablissement d'accueil médicalisé pour personne en situation de handicap  
 Etablissement d'accueil non médicalisé pour personne en situation de handicap

Autre : .....

Vous êtes bénéficiaire de prestation du Département :

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)  
 Prestation de compensation handicap (PCH) ou Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)  
 Aide sociale à l'hébergement (ASH)  
 Aide-ménagère

Merci de nous retourner le coupon – réponse dûment complété par mail AVANT LE 15 MAI :

Tél : 07 67 07 23 53

[eloise.dutemple@spqr-conseil.fr](mailto:eloise.dutemple@spqr-conseil.fr)